

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Annexé à la minute d'un
acte reçu ce jour par le
notaire soussigné

DEPARTEMENT DE L'HERAULT**ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER****COMMUNE DE MARSEILLAN****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mille dix-sept** et le **11 avril**, le Conseil Municipal de la Commune de **MARSEILLAN** s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – MC FABRE DE ROUSSAC – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – A KELLY – M LEFEVRE – C BRISSEIS – M GROSSO – N SEDKI – JC ARAGON – M PEREZ – B DANIS – A CHOUKROUN – C NEGRI-AZAIS – W BIGNON – C CARRIE MAMHOUKI – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : M IBARS par M ROUVIER – JF MARY par JC ARAGON – J HURTADO par M PEREZ – S SENEGA-SANCHEZ par B DANIS – S JEAN par C NEGRI-AZAIS – S BERBEZIER par C NEGRI-AZAIS – F PEREZ par P KAPPLER

7. Acquisition Parcelle BV 16

La Ville de Marseillan souhaite à terme aménager le carrefour de l'avenue de Pomerols et réfléchir sur l'aménagement de la crèche les Cranquettes.

Vu l'intérêt d'acquérir ce bien afin d'avoir une unité foncière pour assurer une entrée de ville confortable pour les voitures, les piétons et les voies douces,

Vu l'avis des domaines en date du 23 mars 2017.

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter l'acquisition de la parcelle BV 16 de 531m² appartenant à Mme GOURSAUD Régine et M ROUGIER Jean-Claude, sis respectivement, 3 ancien chemin de Montpellier, 34340 MARSEILLAN et 2 impasse Ouribels , 34490 MURVIEL-LES-BEZIERS, pour la somme de 220.000 €.

D'autoriser M. le Maire à signer tous documents et actes notariés afférents à cette opération.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE**A L'UNANIMITE**

ACCEPTE l'acquisition de la parcelle BV 16 de 531m² appartenant à Mme GOURSAUD Régine et M ROUGIER Jean-Claude, sis respectivement, 3 ancien chemin de Montpellier,

